

COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economique et Politique (D.S.E.P.)
Année universitaire 2020-2021

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence 1 Droit – Amphi 1 est ainsi constitué pour le semestre 2 de l'année universitaire 2020-2021

Président(e) : Alexandre JEANNIN

Membres :

Nathalie	BESOMBES	Alexandra	GOUJON	Fanny	MALHIERE
Maxime	BLACHON	Stéphanie	GRAYOT-DIRX	Sébastien	MANCIAUX
Sarah	BOUFLIJA	Jasmin	HAMMON	Géraldine	MAUGAIN
Caroline	BUGNON	Fabrice	HOARAU	Cécile	ORTHLIEB
Léo	CHAUVET	Walter	JEAN-BAPTISTE	Gilles	SAWADOGO
Audrey	DUFRESNES	Kenza	JEBRANE	Vincent	SITBON
Maxime	DURY	Aurélie	LAHAIE	Marie-Suzel	TABARD
Laurie	GIBEY	Elina	LEMAIRE	Philippe	WINCKEL

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR DSEP

Fait à DIJON, le 24/03/2021

Le Directeur de l'UFR DSEP

Alexis MAGES

